

DE ROUBAIX-TOURCOING

La Démobilisation de la classe 19

La libération commencera le 25 Juin

Paris, 21 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. Barthou a exposé au Conseil, d'après les rapports officiels du haut commandement, la situation de l'armée du Rhin.

Il en résulte que la classe 1921 est déjà suffisamment préparée pour que, jointe aux effectifs de la classe 1920, elle permette d'envisager, avec une entière sécurité, tous les mouvements qui seront nécessaires à la sauvegarde des droits de la France.

À la suite de cet exposé, le Conseil a autorisé le ministre de la Guerre à donner des ordres pour que la libération de la classe 19 commence dès le 25 juin.

Les opérations se poursuivront de façon à permettre aux hommes libérés de participer aux travaux de la moisson.

Le président du Conseil a fait au cours du Conseil un exposé de la situation extérieure.

Sur la proposition du ministre de la marine le Conseil a décidé que des contingents de la marine militaire prendraient part à la revue du 14 juillet.

La 2<sup>e</sup> division d'Arras sera démobilisée la première

Paris, 21 juin. — Les opérations de démobilisation de la classe 1919, dont le renvoi a été décidé par le Conseil des ministres, seront effectuées selon les modalités prévues par le général Degoutte, commandant l'armée du Rhin.

Elles commenceront par la libération des hommes de la 2<sup>e</sup> division, dont le siège est à Arras. À partir du 25 juin, date prévue pour la mise en vigueur de cette mesure, le retour des démobilisés sera par trains spéciaux. Les trains ordinaires, de façon à éviter toute gêne dans le trafic normal.

Les huit heures

Témoignage d'un patron en faveur de la réforme

M. Robert Bosch, le grand industriel de Stuttgart, fabricant de magnéto et d'appareils électriques de précision, a exposé le point de vue suivant sur la journée de huit heures dans le journal de ses établissements.

M. Bosch part du principe que la production n'est pas déterminée seulement par le nombre des heures de travail, mais qu'elle l'est aussi par la rapidité et l'attention de l'ouvrier. Or, ces deux facteurs, déclare-t-il, augmentent lorsque la durée du travail diminue.

« Dans mes établissements où, en temps de paix, on travaillait normalement dix heures pendant lesquelles on faisait le travail généralement appliqué, l'expérience a démontré que la production totale augmentait d'abord avec la prolongation de la journée de travail pour ne pas tarder à tomber au-dessous de celle correspondant à la journée de huit heures et à remonter de nouveau à l'heure jusqu'à cette production sans cependant la dépasser. À la suite de ces constatations, on décida de ne pas demander à l'heure supplémentaire prolongée à une même division de l'établissement, mais de répartir celles-ci entre dix équipes brèves, à tour de rôle, ce qui constata alors que l'ouvrier moyen accomplit en huit heures tout le travail dont il est capable. Ainsi, il est possible — les faits l'attestent — d'obtenir d'un ouvrier moyen un rendement très élevé en huit heures. Il est indispensable pour cela que le travailleur ait pourvu du meilleur outillage technique et que toute l'exploitation soit organisée et administrée selon les principes les plus modernes ».

Il faut malheureusement reconnaître qu'il y a encore aujourd'hui des industriels qui ne veulent rien savoir de pareils perfectionnements, parce qu'ils reculent devant les études et les dépenses nécessaires qui, pourtant, seraient bientôt amorties. Ces déclarations ont été faites au cours d'une séance publique de la commission des sciences physiques-chimiques.

Cette œuvre, à laquelle son fondateur assure une dotation de dix millions de francs, et pour laquelle la reconnaissance comme établissement d'utilité publique sera demandée, a pour but d'encourager la formation d'une élite de savants consacrant leur vie à la recherche et de favoriser le progrès de la science et de ses applications à l'industrie et à l'agriculture.

Ses moyens d'action, mis en œuvre par les savants les plus éminents, ont échoué dans la science française, se complétant dans l'avenir par la création d'un Institut de recherches scientifiques où les chercheurs trouveront les laboratoires, le matériel et la documentation nécessaire à leurs travaux.

L'Académie a accepté de faire tous les trois ans cette désignation.

Cette fondation aura les plus importantes conséquences au point de vue national comme au point de vue scientifique. Tous les Français et tous les savants lui en sont reconnaissants.

Esprit de conciliation en Haute-Silésie

Allemands et polonais sont en conférence

Londres, 21 juin. — L'Agence Reuter reçoit un télégramme de Varsovie, annonçant qu'une conférence des grands industriels allemands en Haute-Silésie, réunis sur l'invitation des autorités polonaises insurgées dans le but d'examiner les moyens de restaurer la vie économique normale du pays, s'est prononcée en faveur d'une prompte fin des hostilités comme les allemands et les détachements d'insurgés polonais.

Les discussions de cette conférence ont été, déclare-t-on, empreintes d'un esprit de conciliation.

Une acceptation sous condition

Berlin, 21 juin. — La « Gazette de Cologne » a écrit savoir que le Comité des Douze, d'accord avec le général Hoefler, accepterait finalement les demandes de la commission interalliée, à condition qu'il reprenne sa liberté d'action au bout de sept jours, si la commission ne parvient pas à se rendre maîtresse de la situation dans la région qui serait évacuée.

Le gouvernement allemand affecte cent millions de marks à des secours en faveur des Allemands en Haute-Silésie.

La presse de droite s'empare de la dernière déclaration de M. Lloyd George, à la chambre des Communes, au sujet des Polonais, pour affirmer que ceux-ci ne tiennent pas leur parole et que l'Angleterre est bien renseignée.

La discussion des interpellations de la Haute-Silésie est ajournée à quelques jours en raison des négociations en cours au sujet de l'évacuation du territoire où s'est produite l'insurrection.

Une démarche des Alliés

Berlin, 21 juin. — M. Charles Laurent, ambassadeur de France, a fait hier une démarche auprès du docteur Rosen pour protester contre la rébellion ouverte du général Hoefler et du Comité des Douze envers la haute commission.

Le ministre a promis de demander au cabinet d'exercer une pression énergique sur le général Hoefler pour l'amener à accepter sans retard le plan d'évacuation.

Lord Kilmarnock, chargé d'affaires britannique, a fait une démarche analogue à celle de l'ambassadeur de France, pour protester contre le refus du général Hoefler d'exécuter le mouvement de repli prescrit par la commission.

La guerre d'Irlande

Dublin, 21 juin (Officiel). — Le brigadier général Lambert, commandant la 3<sup>e</sup> brigade d'Athlone, revenait hier après-midi d'une partie de ténis, quand il fut très grièvement blessé, à Moydrum, par des civils qui tirent sur l'automobile dans laquelle il avait pris place avec deux autres personnes. Dans la soirée, le général succombait à ses blessures.

ENLEVEMENT D'UN LORD

Cork, 21 juin. — Après avoir incendié sa résidence, à Bentry, des hommes armés ont enlevé jusqu'à cette production sans cependant la dépasser. À la suite de ces constatations, on décida de ne pas demander à l'heure supplémentaire prolongée à une même division de l'établissement, mais de répartir celles-ci entre dix équipes brèves, à tour de rôle, ce qui constata alors que l'ouvrier moyen accomplit en huit heures tout le travail dont il est capable.

LE ROI ET LA REINE SE RENDENT AU PARLEMENT

Londres, 21 juin. — Le roi et la reine d'Angleterre ont quitté Londres aujourd'hui à 13 heures, à destination de Belfast, pour l'inauguration du Parlement du Nord de l'Irlande.

Précautions extraordinaires

Belfast, 21 juin. — Des précautions extraordinaires ont été prises pour la sécurité du roi et de la reine d'Angleterre pendant la visite qu'ils font, ici, pour l'inauguration du Parlement du nord de l'Irlande.

Le général Baimbridge a lancé une proclamation ordonnant aux propriétaires de boutiques, de maisons et, en général, de toutes constructions, de bloquer tous les moyens de sortie ou d'entrée accédant aux toits, depuis 8 heures du matin jusqu'au soir, et cela, jusqu'à jeudi matin.

Les spectateurs qui regarderont le cortège royal par les fenêtres, devront rester enfermés à clef dans les chambres, non seulement pendant le passage du cortège, mais pendant l'heure entière qui suivra le départ.

Un assassin a avoué son crime

IL A TUÉ UN MENAGE DE CULTIVATEURS

Chateauroux, 21 juin. — La police mobile a arrêté l'assassin de M. Limousin et de sa femme, cultivateurs à Buxerolles, commune d'Arçantes (Indre), très à coups de couteau et de revolver, il y a huit jours. C'est un marchand forain ambulancier, nommé Alexandre Lucas, domicilié à Issoudun, marié, mais vivant séparé de sa femme. Pressé de questions, Lucas a fait des aveux complets et a raconté son crime qui lui aurait rapporté 500 francs. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Chateauroux.

Victimes du grisou

L'EXPLOSION D'HERNE (ALLEMAGNE) A TUÉ 83 MINEURS ET EN A BLESSÉ 78.

Herne, 21 juin. — Dans l'explosion de grisou qui s'est produite à Herne, on compte jusqu'ici 83 morts et 78 blessés, dont 26 grièvement. Les incendies qui ont éclaté dans la mine n'ont pu encore être éteints.

Les mineurs anglais continuent la grève

Londres, 21 juin. — On n'a aucune indication qu'une reprise générale du travail doive se produire dans les mines. Les grévistes s'en tiennent à une fausse générale à la politique du comité exécutif qui tend à la continuation de la grève.

DAGUEBERT L'ASSASSIN

petit-fils d'un bandit guillotiné va mourir

Il a tué son complice « Ce n'est pas moi », dit sa sœur

Boulogne-sur-Mer, 21 juin. — Malgré les aveux d'Achille Daguebert, plusieurs points sont encore mystérieux, et en dehors de la complicité présumée d'une seconde personne, la police va s'efforcer d'établir quelles étaient les ressources et les dépenses du garagiste. En effet, d'ob venaient les 25.000 francs que Daguebert remit à M. Gourlay, avant le 1<sup>er</sup> mai ?

Lorsque démobilisé, le jeune homme vint à établir son compte, à Marquise, son père lui donna l'argent, à Marquise. Cette somme, entre les mains d'Achille Daguebert, se volatilisa en quelques jours. Où trouva-t-il ensuite l'argent nécessaire à ses besoins, comment se procura-t-il les 25.000 francs, Sa mère a affirmé qu'elle lui donnait, avant d'argent, qu'il en voulait. Pourquoi, alors, a-t-il tué Gourlay ? Ses amies lui contaient-elles si cher que cela ? Il ne le semble pas.

D'autre part, Daguebert serait-il assassin par le tatavisme ? Un de ses grands-parents nommé Leducq fut guillotiné sur la Grand'Place de Marquise, en 1871. Cet homme, par une série incroyable de forfaits, avait terrassé la région, dans laquelle les crimes se multipliaient sans qu'on parvint jamais à découvrir le coupable. Leducq s'arrangeait toujours de façon à écarter les recherches, tout en faisant semblant d'aider. Enfin il fut pris et exécuté. Daguebert avait de lui tenir. Mais aura-t-il le même fin que son aïeul ? C'est ce qu'on se demande, car, miné par une maladie contagieuse, contractée, il y a déjà longtemps, il en serait au dernier période et ses jours seraient comptés.

Ce que dit la soupçonnée

Interrogée, la sœur de l'assassin a fait les déclarations suivantes : « Je sais les méfaits que l'on répand si facilement sur mon compte, depuis la découverte du crime commis par mon frère. Si j'en ignore les raisons, je crois connaître le point de départ. Non, je n'ai pas aidé mon frère à ensevelir le corps de M. Gourlay. Il a descendu lui-même le cadavre en le tirant par les épaules. Lorsque le lendemain matin je suis revenue à Marquise, vers 9 heures, je trouvais mon frère dans le jardin. Il était occupé à combler la fosse, mais j'ignorais à ce moment, à quelle besogne il se livrait.

« Je suis allée directement à l'appartement, car je n'allais que très rarement dans le garage et encore moins dans le jardin ; de reste, je n'aurais pu aider mon frère, même si je l'avais voulu, car je n'ai jamais pu supporter, sans me trouver mal, la vue d'un mort !

« On dit que vous étiez liée intimement avec M. Gourlay et que c'est parce que ce dernier savait que vous seriez présente au déjeuner précédant la vente de l'automobile, qu'il avait accepté de venir traiter l'affaire à Marquise.

« Il se peut que M. Gourlay ait eu un penchant pour moi, mais il n'avait pas besoin d'aller à Marquise pour me voir, puisqu'il venait très souvent ici, à Ambleteuse. La dernière fois qu'il y vint, c'était lors de la maladie de mon frère, maladie qui le tint allité ici du 25 juin au 3 novembre.

« C'est pendant ce laps de temps que M. Gourlay vint proposer à mon frère de lui vendre son auto. Le marché fut définitivement conclu en novembre, quelques jours après son rétablissement, alors que mon frère était retourné à Marquise, emportant la somme nécessaire à cette acquisition, somme que mes parents lui remirent à son départ.

« On dit que vous étiez présente au garage à l'heure du crime, et que si, comme le déclare votre frère, vous aviez été envoyée chez lui par la police, vous auriez surpris l'arrivée longtemps avant lui et non en même temps ».

« Je suis arrivée, en effet, longtemps avant lui chez ses futurs beaux-parents. Mais ce qui leur fit supposer que j'arrivais en même temps que mon frère, c'est que je m'étais attardée à parler sur le seuil de la porte ».

Après un attentat

UNE ORGANISATION TERRORISTE AURAIT ÉTÉ DÉCOUVERTE EN SEINE-ET-OISE

Paris, 21 juin. — On croit savoir qu'à l'heure actuelle, les auteurs présumés de l'attentat criminel qui coûta la vie au chef de train Colas, sont connus, et que leur arrestation ne saurait tarder. Des perquisitions récentes auraient, en effet, amené la découverte d'une organisation terroriste, ayant son siège dans une localité de Seine-et-Oise.

Il est cossu, le chef de gare

MAIS SA FORTUNE PROVIENT D'ABUS DE CONFIANCE ET DE FAUX EN ÉCRITURES

Marseille, 21 juin. — On vient d'écrouer à la maison d'arrêt de Brignoles (Var), M. Jean-Baptiste Faure, chef de gare à Tourves, inculpé d'abus de confiance et de faux en écritures.

Le prix du gaz

LA CHAMBRE A DÉCIDÉ QU'IL DEVAIT ÊTRE EN RAPPORT AVEC LE NOMBRE DE CALORIES

Paris, 21 juin. — La séance de la Chambre a été consacrée, ce matin, au projet de loi relatif à la question du gaz.

Après une longue discussion, la Chambre vota à mains levées l'amendement Harriot stipulant que le prix du gaz sera en rapport avec le nombre de calories ; l'ensemble du projet est adopté.

DEUX CHEMINOTS

du Pas-de-Calais pillaient les Gares parisiennes

L'un d'eux expédiait son butin à Oignies où il est propriétaire

Paris, 21 juin. — Le commissariat de la gare du Nord a, à la suite d'une longue enquête et de nombreuses perquisitions, arrêté et envoyé au dépôt trois pilliers de gares employés à la Compagnie du Nord, qui opéraient aux gares de Paris-Nord et de La Chapelle.

Ces individus sont : 1. Henri Annaval, 51 ans, originaire de la Haute-Saône, demeurant à Paris, 4, impasse du Curé, brigadier d'équipe à la gare de la Chapelle ; 2. Albert Bou, 41 ans, né à Neux-les-Mines, demeurant 104, quai Jemmapes, brigadier d'équipe à la gare de Paris-Nord ; 3. René Pomart, 35 ans, originaire du Pas-de-Calais, homme d'équipe à la Compagnie du Nord, demeurant 4, rue Plisson, à Saint-Mandé.

Ces employés de la Compagnie du Nord s'emparaient, au cours de leur service, de colis peu volumineux, mais de valeur.

On ignore actuellement l'importance de leurs vols, mais les perquisitions ont amené la découverte chez eux, et principalement chez Bou, de marchandises les plus diverses évaluées à 50.000 francs, qui ont été restituées à la Compagnie du Nord.

Détail curieux : Bou, dont la femme était concubine, avait, au fur et à mesure du départ des locataires de l'immeuble, occupé les chambres demeurées vacantes et écarter les recherches, tout en faisant semblant d'aider. Enfin il fut pris et exécuté. Daguebert avait de lui tenir. Mais aura-t-il le même fin que son aïeul ? C'est ce qu'on se demande, car, miné par une maladie contagieuse, contractée, il y a déjà longtemps, il en serait au dernier période et ses jours seraient comptés.

Une grave affaire

d'avortements à Bouchain

TROIS « FAISEUSES D'ANGES » ET UNE VINGTAINNE DE LEURS CLIENTES ONT FAIT DES AVEUX.

La gendarmerie de Bouchain procède actuellement à une enquête sur une série d'avortements ayant été commis à Bouchain pendant l'occupation allemande, et depuis par trois femmes de cette ville, sur une vingtaine de leurs concitoyennes.

Ces trois avortuses et leurs clientes ont passé des aveux complets.

Le parquet est saisi de l'affaire. Nous tiendrons nos lecteurs des suites qui lui seront données.

Un trafiquant d'or

DEJA CONDAMNÉ EN BELGIQUE IL VA ÊTRE REJUGÉ EN FRANCE

Pour avoir, durant l'occupation, fait le trafic des monnaies d'or et d'argent, avec les Allemands, le Belge Jacques Goudez fut condamné, à Bruxelles, à dix ans de détention. Il parvint à s'évader et se réfugia en France.

La justice française estima qu'il s'agissait d'un crime politique pour lequel l'extradition ne pouvait être ordonnée, mais jugea que ce trafic avec les Allemands constituait le crime d'intelligences avec l'ennemi. Aussi une instruction vient-elle d'être ouverte et Coudez a été arrêté à Paris.

UN PATRON ASSASSIN

HOUZÉ, LE NEGOCIANT TOURQUENOIS, QUI TENAIT DE TUER LES ÉPOUX DEKYVER, A ÉTÉ ÉCROUÉ À LILLE

Houzé, l'auteur de la tentative d'assassinat dont furent victimes les époux Dekyver, a été conduit, hier matin à 10 heures, à la maison d'arrêt de Lille.

Plusieurs témoins ont été interrogés dans la journée par les magistrats chargés de l'enquête.

L'état des victimes est aussi satisfaisant que possible. M. Dekyver a pu déjà quitter l'Hotel-Dieu.

Après un interrogatoire d'usage, Houzé a été immédiatement inculpé. Il a choisi comme défenseur, Me Sprinet, avocat.

M. Glorian, juge d'instruction, a commis M. le docteur Declercq, médecin-légiste, pour examiner les objets et vêtements matériels saisis qui ont été trouvés au domicile de l'inculpé.

De l'enquête qui a été ouverte, il résulte clairement que Houzé était à court d'argent et même à la veille d'une faillite retentissante.

Une terrible explosion à Vendin-le-Vieil

Un artificier a été tué et deux autres sont blessés

Mardi après-midi, une équipe d'artificiers opérant dans la zone comprise entre la fosse numéro 14 des mines de Lens et le bois D-18, sur le territoire de Vendin-le-Vieil, préparait un fourneau d'obus et de grenades pour le faire exploser le soir à l'heure habituelle.

Les hommes affectés à ce service manipulaient des grenades allemandes à fusil, quand, tout à coup, l'une d'elles éclata et communiqua le feu au fourneau.

Avant que les artificiers ne pussent se sauver, une terrible explosion se produisit. Trois des artificiers, grièvement atteints, tombèrent sur le sol.

Si tôt le premier moment d'émoi passé, on se précipita pour leur porter secours.

Pour l'un d'entre eux, il était malheureusement trop tard.

Chasy est le nom de la principale victime de cette explosion. Le défunt demeurait cité de la fosse numéro 8.

Deux autres travailleurs avaient été atteints très grièvement. Ce sont les nommés Gilbert Contry, 23 ans et Laurent Augustin.

Gilbert Contry a l'avant-bras droit enlevé, le menton perforé, des plaies profondes à l'écartier et aux yeux brûlés, à tel point que la vie est en danger.

Quant à Laurent Augustin, il a de nombreuses blessures sur tout le corps.

Tous deux ont été transportés à l'Hôpital de la Croix-Rouge de Lens. L'état de Gilbert Contry est considéré comme alarmant.

Cette terrible explosion a porté la consternation parmi nos vaillantes populations de travailleurs et dans toute la région.

À propos d'une exécution

UNE LETTRE ET UNE INTERPELLATION DE BERTHON, DÉPUTÉ DE LA SEINE

Paris, 21 juin. — Dans une lettre ouverte adressée à M. Barthou, ministre de la guerre, Berthon, député de la Seine, accuse publiquement un colonel et un général d'être les assassins de deux lieutenants, Herdun et Milan, exécutés le 11 juin 1918.

« L'accuse, ajoute-t-il, M. Millerand, président de la République, et vous-même, d'avoir commis une forfaiture en couvrant volontairement ce crime ».

Berthon annonce à M. Barthou qu'il va l'interpeller à ce sujet et qu'il va se rendre à Bourges pour y proférer, en public, son accusation. Si le ministre veut le poursuivre en cour d'assises, Berthon déclare qu'il avance la renonciation à son immunité parlementaire.

Quatorze faux-monnayeurs

« travaillaient » dans cinq villas

ON LES A PRIS ET ON LES JUGÉ

Une bande de faussaires comprenant 14 individus, pour la plupart repris de justice, comparait actuellement devant la cour d'assises de la Seine.

Cette bande parfaitement organisée avait à sa disposition cinq villas (à la Varennes-Saint-Hilaire, à Croisnes, à Epigny-sur-Orge, à Orsay, et enfin à Cauterets) et deux automobiles.

Elle fabriqua et émettait des faux billets de 5 francs, de 20 francs et des faux bons de la Défense Nationale. Il est impossible de savoir exactement le montant des faux billets émis.

Dans le tiroir d'un buffet de la villa d'Orsay, qu'elle venait d'abandonner, la police a découvert 331.400 francs de billets de bon aloi, provenant manifestement des fausses émissions. L'un des accusés a été trouvé porteur de 34.000 francs ; un autre de 2.000 francs, etc. De son côté, la Banque de France a déjà fait rentrer 11.800 billets de 20 francs faux, et 3.145 billets de 5 francs également faux, ce qui représente une émission de 32.745 francs.

Nier est impossible, puisque la police a arrêté les complices au moment même où ils émettaient les faux billets dans diverses localités, et que d'autre part on a trouvé dans toutes les villas du matériel de fabrication.

Néanmoins les accusés se défendent avec énergie, pour sauver d'autres complices. Les débats de l'affaire dureront jusqu'à vendredi.

On est sur la piste des bandits en auto

La 6374-I les aurait amenés dans le Nord

Nous avons longuement relaté, dans le « Réveil du Nord », l'acte de banditisme commis dimanche matin, à Paris, boulevard Saint-Martin, à la bijouterie Lévy.

On sait que les auteurs de ce cambriolage audacieux, ayant eu leur auto en panne rue Albouy, furent contraints de l'abandonner sur place et de prendre la fuite.

Or, quand les bandits descendirent de la voiture, après avoir tiré quelques coups de feu, on ignore dans quel but ils se rembarquèrent qu'ils soutenaient un de leurs camarades marchant péniblement.

Il est évident que celui-ci était blessé, mais comment cela arriva-t-il ? On l'ignore toujours.

En possession du vague surnom de cambrioleurs, la police se mit en campagne pour retrouver leur piste.

Dimanche soir, on était persuadé que c'étaient eux qui s'étaient présentés dans un hôtel de Nancy, afin d'obtenir du logement. Nous avons relaté leur soi-disant passage à cette ville.

Tout permet à présent de croire qu'il ne s'agissait pas de bandits recherchés.

D'ailleurs, il a été établi que les automobilistes dont la présence avait causé une certaine émotion dimanche soir, dans le quartier de la Commanderie, à Nancy, sont des marchands forains. Ils ont passé la nuit dans un hôtel du voisinage et ont quitté Nancy le lendemain matin, pour une ville voisine.

La bonne piste

La piste des cambrioleurs de la bijouterie Lévy a pu, en effet, être retrouvée à Luzarches (Seine-et-Oise) dans la matinée de mardi par la brigade mobile qui occupe tout spécialement de cette affaire.

Les policiers ont pu savoir que trois de ces individus, vêtus de cache-poussière et coiffés de casquette, avaient quitté cette commune, lundi, vers 14 heures, avec une auto-limousine portant le numéro 6374-L. L'un est de forte corpulence, possède un œil anormal et porte la moustache à l'américaine ; le second est brun et petit ; le troisième blond et glabre.

Un cadavre dans une malle

Il est emporté avec une malle de grande taille et couverte d'une toile kaki. Dans cette malle se trouverait leur camarade grièvement blessé ou le cadavre de celui-ci.

D'après les renseignements recueillis, l'auto 6374-L a pris la direction du Nord.

Toutes ces indications ont été rapidement transmises aux commissaires de police de la zone frontière France-Belgique qui ont pris des dispositions en conséquence.

Un vol de bijoux à bord d'un paquebot

Il s'élève à un demi-million

Cherbourg, 21 juin. — Un vol de bijoux a été commis en mer, à bord du paquebot « Aquitania », au préjudice d'une passagère qui a débarqué ce matin à Cherbourg. Le montant du vol s'élève à 500.000 francs. Des détectives anglais ont surveillé étroitement le transbordement des passagers, mais sans résultat. Des recherches continuent à bord du paquebot.

Nos sénateurs ont confiance dans l'aviation française

QUINZE D'ENTRE EUX VONT LE PROUVER EN SE RENDANT À LONDRES EN AVION

Une délégation du groupe de l'aviation du Sénat, composée de quinze membres, se rendra vendredi à Londres, en aéroplane.

Nous irons à Londres en avion, a déclaré un membre de la délégation, pour montrer que nous avons confiance dans ce moyen de transport et pour prouver l'intérêt que nous portons à l'aviation française.

La délégation reviendra samedi par la même voie.

Le faux mannequin est un véritable escroc

SON AVENTURE, COMMENCÉE À LILLE, FINIT EN PRISON A BRUXELLES

Bruxelles 21 juin. — On sait que Mme Arnoux, domiciliée à Paris étant de passage à Bruxelles ces jours derniers, avait déposé plainte au commissariat de la rue des Croisades contre une femme âgée d'une trentaine d'années, qui lui aurait volé, dans un hôtel, à Lille, 25.000 francs de bijoux, deux chèques d'un total de 1.950 francs, une somme de 300 francs et 3.000 francs de vêtements.

Mme Arnoux affirmait que « sa » voleuse était à Bruxelles. Les recherches de la police furent infructueuses et, pour cause, le vol dont Mme Arnoux prétendait avoir été victime, n'existait que dans son imagination. Elle raconta « sa mésaventure » à un négociant de la rue des Comédiens et lui emprunta 1.200 francs sur un gage de bijoux qui depuis lors ont été reconnus faux.